



## demande sur assurance vie

Par **sab40600**, le **11/07/2012** à **10:28**

Bonjour voici ma question mon mari ma fait une assurance vie, il est decedet a la suite d'une longue maladie, je voudrais acheter une maison, puis je faire une proposition maintenant ou doit je attendre l'ouverture de la succession y a t'il un délai pour que ça ne rentre pas dans la succession, sachant qu'elle a mon nom unique cette assurance vie.  
merci de votre réponse cordialement.

Par **Isabelle Gauthier**, le **13/07/2012** à **14:00**

Bonjour,

Les capitaux décès de l'assurance vie sont, par principe, transmis hors succession. Si votre assureur vous a réglé les capitaux, vous pouvez donc en disposer. Mais pas sans réflexion, car les règles en matière d'immobilier ont subi de nombreuses modifications ces derniers temps. Vous comptez acheter votre résidence principale ou faire de l'immobilier locatif?

Cdlmt

Par **sab40600**, le **14/07/2012** à **11:36**

Bonjour

Merci de votre réponse

Alors c'est pour une location, et non pour une maison principale.  
cordialement

Par **Afterall**, le **14/07/2012** à **12:18**

Bonjour,

En tant que conjoint survivant, vous êtes totalement exonérée de tout droit de succession, quelque soit l'âge du souscripteur ou le montant des primes versées...

Vous devriez relancer la compagnie d'assurance car rien ne justifie un retard dans le versement des fonds.

Plus précisément, le versement n'est aucunement lié à l'avancement du dossier chez le

notaire.

**Par Isabelle Gauthier, le 14/07/2012 à 13:26**

Je vous ai posé la question car, spontanément, lorsqu'on souhaite percevoir des revenus complémentaires, on a tendance à envisager la solution de l'acquisition d'un bien immobilier en direct pour le louer.

Seulement, lorsque vous calculez le rendement net de l'opération (ce qu'il vous reste réellement entre les mains après paiement des frais, des impôts et des prélèvements sociaux), c'est un peu comme si vous aviez placé votre argent sur un livret A, les soucis locatifs en plus.

Non que la solution immobilière soit mauvaise, entendons-nous, mais il y a des manières d'optimiser le schéma pour améliorer un peu le rendement.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à me contacter au cabinet, 04 97 06 53 60,

Cordialement,